

REVUE DE PRESSE



05 NOVEMBRE 2019
> 18 NOVEMBRE 2019



Les collégiens-musiciens ont reçu leurs instruments à vent

Dans le cadre du projet musical « atelier artistique percussions et instruments à vent », en partenariat avec l'Ecole de Musique Moselle & Madon de Neuves-Maisons, 13 collégiens ont reçu leurs instruments à vent, trompettes et saxophones.



Les élèves-musiciens (12 classes de 6e et 1 classe de 3e) ont reçu leurs instruments à vent des mains de M. Boucher, directeur de l'école E3M de Neuves-Maisons et Mme Ditgen, professeur de musique.

Les élèves musiciens ont reçu leurs instruments à vent remis par M. Boucher, directeur d'E3M, Ecole de Musique Moselle & Madon, et Mme Ditgen, professeur.

Ces collégiens participent au projet qui vise à poursuivre l'expérience, commencée l'année dernière, avec 30 autres élèves, en s'initiant aussi aux percussions et à la musique d'ensemble. Les jeunes musiciens sont aidés par les responsables

de l'école de musique, par M. Blanchet, prof de sciences, musicien trompettiste, et Mme François, professeur de musique du collège.

Le projet vise plusieurs objectifs :

- favoriser l'ouverture culturelle et artistique par un travail collectif
- permettre à chacun la prise de confiance
- connaître les bases de la musique grâce à un musicien professionnel
- sensibiliser les élèves à une pratique instrumentale et leur donner envie de poursuivre hors cadre scolaire
- mettre en place un partenariat pérenne avec l'Ecole de Musique Moselle & Madon pour les jeunes du territoire.

Un atelier percussions est programmé sur 12 séances, une heure/semaine pour 20 élèves de 6e à la 4e. Un atelier « instrument à vent » est organisé pour 15 autres élèves de 6e. C'est l'école de musique qui prête les instruments.

Une prestation finale est programmée le 30 avril 2020 salle polyvalente de Colombey pour ces musiciens néophytes



COMMUNES

CCMM

Vendredi 08 Novembre 2019 / Messein

Des soirées jeux de société avec la nouvelle association AJM



Ambiance conviviale et rigolade à l'énoncé du règlement du jeu « Broom Service ».

Elle se prénomme AJM (Association des joueurs de Messein), cette nouvelle association a vu le jour depuis septembre dans le paysage messinois.

Créée par Christelle Fontaine qui en est devenue la trésorière et Julien Lamouche, président, l'association n'est composée d'aucun adhérent. Elle a pour but d'organiser des soirées jeux de société dans une ambiance conviviale dans la commune avec entrée

gratuite et libre pour personnes à partir de 12 ans, ceci en collaboration avec la Filoche de Neuves-Maisons, les jeux de société sont prêtés par la Ludothèque de Neuves-Maisons.

Après une première édition qui a eu lieu le dernier vendredi de septembre avec une fréquentation timide, la deuxième soirée organisée dans la salle des associations rue du Général Leclerc à l'occasion d'Halloween de 20 h à minuit a eu un premier succès et convaincu une vingtaine de personnes venues de la commune, de la communauté de communes Moselle et Madon et des environs.

L'association compte bien attirer un plus grand nombre de participants pour les prochaines échéances qui sont prévues les 29 novembre 2019 avec comme thème « jeux ambiance » et 20 décembre 2019 pour « jeux rétro année 80/90 », avec l'ambition d'évoluer dans une plus grande salle de la commune pour avoir un espace conséquent.

Contact : 06 84 41 40 04.

Dimanche 10 Novembre 2019 / Neuves-Maisons

Jean-Paul Vinchelin : homme de combats



Figure de la gauche, Jean-Paul Vinchelin va mettre un terme à sa vie politique. Il ne sera pas candidat aux municipales. Retour sur ses vies.

Figure de la gauche, Jean-Paul Vinchelin va mettre un terme à sa vie politique. Il ne sera pas candidat aux municipales. Retour sur ses vies.

« En 2020, j'aurai 73 ans et un mandat de 6 ans c'est long, je préfère arrêter » : Jean-Paul Vinchelin, figure de la gauche en Meurthe-et-Moselle, ne se représente

pas pour un 4^e mandat à la mairie de Neuves-Maisons.

« J'ai eu plusieurs vies qui se mélangent et s'entremêlent », lâche-t-il. Il fut apprenti forgeron à Neuves-Maisons, où la réussite était alors indissociable de la sidérurgie qui employait 3 600 ouvriers et 700 mineurs de fond.

Un apprenti engagé

À 16 ans, il prend l'initiative d'une pétition réclamant que les mesures de sécurité défendues par l'usine s'appliquent aux apprentis, privés des équipements les plus élémentaires. Il obtient gain de cause, gagne le respect de ses confrères et la rancœur tenace du patron.

Jean-Paul Vinchelin sera ouvrier et syndicaliste. La CFDT est sa famille de pensée et de combat. En 1968, il décroche son premier mandat de délégué syndical et devient, par la suite, l'un des meneurs du très puissant syndicat de la sidérurgie. Pendant près de 15 ans il est de toutes les luttes d'une industrie Lorraine en déroute.

L'ombre de Michel Dinet

En 1982, il fait le choix de la politique « pour gérer, pour avoir prise sur les choses et les événements ». Il accomplira six mandats de conseiller général et sera élu maire de Neuves-Maisons en 2002. Il est le compagnon de route de Michel Dinet, dont il a été le suppléant à l'assemblée nationale entre 1988 et 1993. Sa disparition le 29 mars 2014 le dévaste. Jacques Chérèque sera une autre de ses grandes figures tutélaires.

Jean-Paul Vinchelin est de cette époque qui comptait encore des hommes politiques issus du monde ouvrier et syndical. Le combat est dans son ADN.

Et il a bien l'intention de le poursuivre.

P.R.

Dimanche 10 Novembre 2019 / Neuves-Maisons

Une première campagne sans le patron



Jean-Paul Vinchelin soutient Pascal Schneider.

Jean-Paul Vinchelin arrête la politique. Pascal Schneider, compagnon de toujours, brigue le poste de maire laissé vacant. Guy Bernard, opposant historique, sera face à lui. Le RN laisse planer un doute sur sa présence.

Jean-Paul Vinchelin, 72 ans, raccroche. Ouvrier, syndicaliste depuis toujours, engagé en politique depuis 35 ans, y compris trois mandats de maire, le « patron » obsédé par « le mandat de trop » dépose les gants et l'écharpe tricolore. Il ne sera pas aux premières loges de la campagne électorale qui s'ouvre.

Pascal Schneider, 60 ans, son dauphin de toujours, qui lui a succédé au conseil départemental en 2015, va tenter d'en faire de même à la tête de la mairie de Neuves-Maisons, 7 200 habitants, ville centre d'une communauté de 19 communes pour 31 000 personnes. Les deux hommes ont une longue histoire commune. « Il m'a vu gamin, en short », se souvient l'assureur à la retraite.

Le retour de Guy Bernard

Les deux hommes se connaissent sur le bout des doigts. Ils savent leurs ressemblances, leurs différences aussi. Le premier a conservé en lui la verve du syndicaliste de combat. Le second, assureur à la retraite, est plus consensuel et pragmatique. Il sait qu'il doit marquer la campagne de son empreinte.

Sa première réussite est de présenter pour mars 2020 une liste qui réunit la majorité actuelle ancrée à gauche à une grande partie de l'opposition de "centre droit" menée par Gilles Jeanson, élu en 2014 sur la liste de Guy Bernard.

Ce dernier, 78 ans, et encore en activité dans l'immobilier, a quitté le conseil municipal dès 2015 après une défaite aux cantonales face à Pascal Schneider.

« Je guerroyais depuis des années, j'étais un peu las », confie Guy Bernard qui, depuis, a retrouvé de l'énergie pour repartir au combat à la tête d'une liste « plutôt à droite ».

Le RN sur les réseaux sociaux

Le groupe qu'il avait mis en place a fait scission en 2016. « J'en avais assez de m'opposer pour m'opposer, j'ai eu envie d'une attitude plus constructive et il est plus facile de parler avec Pascal Schneider qu'avec Jean-Paul Vinchelin », explique Gilles Jeanson. Tous le suivent à l'exception de Claude Schlegel, adhérent Les Républicains resté fidèle à Guy Bernard. Celui-ci ne perdait ainsi pas une miette des affaires municipales.

Une troisième liste pourrait être de la partie. Le groupe Rassemblement National Neuves-Maisons est né ces derniers jours sur les réseaux sociaux. Seul le visage de Marine Le Pen apparaît avec des slogans aux airs de campagne. Cela pourrait ressembler à une tentative de constitution d'une liste dans une ville de gauche, où la tentation RN s'est exprimée lors des élections européennes.

P.R.

Mardi 12 novembre 2019 / Neuves-Maisons

Des subventions et des ajustements des finances lors du dernier conseil

« C'était un petit conseil municipal » a conclu le maire Jean-Paul Vinchelin à l'issue du conseil municipal vendredi soir.

En effet, il n'aura duré que 25 minutes, avec des votes à l'unanimité.

Budget

Les élus ont voté une décision modificative budgétaire réduisant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, sans modifier le budget global.

CCAS

Le CCAS voit sa subvention passer de 110.000 € à 119.000 €.

Culture

Le centre Jean-L'Hôte « fonctionne bien, son budget est quasiment le même », soit 322.550 €, a précisé l'adjoint Michel Raoult. Des subventions seront demandées à d'autres partenaires institutionnels.

L'association Peinture et patrimoine lorrain a obtenu une subvention « événementielle » de 867 €.

Pour réaliser le film « Neuves-Maisons raconté par ses habitants », l'association AIA bénéficie d'une subvention de 1.000 €. Le Département lui versera 2.500 €.

Éducation

La commune finance une classe de découverte de l'école Louise-Michel dans le Haut-Rhin, coûtant 25.216 €. « Une réussite à tous points de vue », selon le délégué aux écoles, Daniel Willer.

Divers

En début de séance le maire a fait état d'une lettre du sénateur Olivier Jacquin, qui s'inquiète de l'avenir des canaux de type Freycinet, dont le canal de l'Est, mais ne l'a pas lue.

Mercredi 13 novembre 2019 / Messein

Les « cabanons » de l'étang condamnés à mort



Jean-Pierre Barat est propriétaire d'un cabanon, situés au bord de l'étang de Messein, et menacé d'expulsion.



Il n'y aura pas de sursis pour les « cabanons » installés dans le secteur du Pâtis des Iles, au bord de l'étang de Messein. Ils doivent disparaître d'ici le mois de juillet 2020. Le maire vient de l'indiquer clairement aux occupants qui sont partagés entre colère et résignation.

« Un coin de paradis ». C'est comme cela que tous les habitants du Pâtis des Iles voient le petit bout de terrain qu'ils louent à la mairie de Messein en bordure de l'étang de la commune.

La plupart sont de milieux modestes, vivent dans des HLM de l'agglomération nancéenne et s'échappent vers leurs carrés de verdure dès qu'ils le peuvent. « Nous habitons à Vand-est. C'est quand même un quartier sensible de Vandœuvre. Et pour éviter que nos enfants traînent dans la rue, nous les

emmenions aussi souvent que possible à Messein. C'est ici qu'ils ont été élevés », racontent André et Christiane Kautz.

Ce couple de retraités a d'abord acheté un petit cabanon à la fin des années 70. Puis a loué la parcelle d'en face où André a construit, de ses mains, un bungalow en bois. Une construction dont il est fier. Tout comme de son potager.

« Ici, c'est le bonheur ! »

« Un peu de légumes, un peu de fleurs, un peu de pêche. Ici, c'est le bonheur ! », sourit l'ancien peintre en bâtiment. A ses côtés, Jean-Pierre Barat hoche la tête. Ambulancier en retraite, il possède un gros chalet un peu plus loin. Il l'a acheté il y a une quinzaine d'années pour 8 000 €. Depuis, il y passe une bonne partie de son temps. C'est devenu sa bouffée d'oxygène.

« Nous ne partons pas en vacances. Venir ici est notre seul plaisir. Et on veut nous l'enlever », soupire Jean-Pierre Barat. Toutes les constructions du Pâtis sont en effet condamnées à disparaître. Car elles ont toutes été édifiées illégalement.

Les premières ont vu le jour au milieu des années 60. De petits cabanons dans des jardins ouvriers. Puis ce sont devenus des chalets ou des bungalows. voire carrément des maisons.

Tout cela sans permis. Mais avec la bénédiction tacite des maires successifs. Conséquence : il y a eu jusqu'à 175 résidents au Pâtis des Iles. Cette époque est toutefois révolue.

La préfecture a signé l'arrêt de mort du quartier en 2015. Elle a ordonné, dans un arrêté, la « remise en état du site » dans un délai de 5 ans. Ce qui signifie en clair la destruction de toutes les constructions illégales. En raison de risques d'inondation et de pollution.

Mais une soixantaine de résidents sont toujours là et veulent rester. Le couperet va pourtant bientôt tomber. Ils ont jusqu'au 24 juillet prochain pour raser leurs bungalows ou chalets et restituer le terrain nu à la commune. Il n'y aura pas moyen d'y échapper. C'est ce que le maire Daniel Lagrange a annoncé lors d'une réunion il y a quelques jours.

« Je cherche la faille mais je ne l'ai pas trouvée »

« On m'a dit que j'allais me faire casser la gueule lors de cette réunion. Mais cela s'est bien passé. J'ai expliqué la situation et je pense que les gens ont compris », confie l' élu. Les habitants du Pâtis semblent surtout résignés. A l'image de la présidente de l'association qui les représente : « Nous sommes obligés d'accepter l'arrêté préfectoral. Le droit doit s'appliquer. Cela fait plus de 5 ans que je multiplie les démarches et que je cherche la faille pour que nous ne partions pas... mais je ne l'ai pas trouvée ».

Certains, comme Jean-Pierre Barat et André Kautz, veulent toutefois faire de la résistance : « Notre vie est ici ! Nous payons la taxe foncière, une location et une assurance. C'est révoltant de nous faire partir ».

Christophe GOBIN

Le Pâtis des Iles va retrouver des jardins ouvriers

Une fois les « cabanons » rasés, quel sera l'avenir du quartier du Pâtis des Iles à Messein ? « La préfecture a prévu, dans son arrêté de 2015, que cela redevienne des jardins ouvriers. Mais avant que l'endroit puisse être de nouveau cultivable, il faudra tout nettoyer et cela risque de prendre des années », explique le maire de Messein.

Seule certitude : plus aucune construction ne sera tolérée. Pas la moindre cabane à jardin. « On peut étudier la possibilité d'implanter des cabanons mais ailleurs, sur un autre secteur du bord de l'étang qui n'est pas en zone inondable. Cela pourrait se faire sur l'ancien camping, près du terrain de foot », propose le maire. Mais pour l'instant, ce n'est qu'une idée.

« Je veux une juste indemnisation »



Philippe Martinez possède la plus grande construction du Pâtis des Iles.

Parmi la soixantaine de possesseurs d'un « cabanon » au bord de l'étang de Messein, seuls quatre y habitent à plein temps. Parmi eux : Philippe Martinez, un marchand primeur à la retraite.

Le terme « cabanon » n'est toutefois pas vraiment adapté pour qualifier sa demeure. A la limite, le mot pouvait correspondre à la petite construction en fibrociment édifiée dans les années 60 par son père.

Mais les aménagements et agrandissements qu'il a effectués dans les années 90 ont complètement bouleversé l'habitation. Aujourd'hui, il est l'heureux propriétaire d'une chouette maison en bois d'une centaine de m². C'est la plus vaste et peut-être la plus belle du quartier du Pâtis-des-Iles.

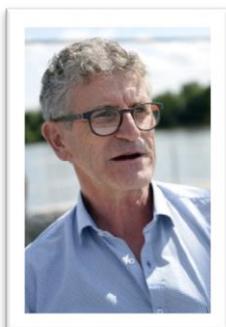
« C'est le pot de terre contre le pot de fer »

Philippe Martinez devra toutefois la faire raser, comme tous les « cabanons » du secteur, d'ici juillet 2020. « Si on ne voulait pas que je la construise, il fallait m'empêcher de le faire. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. On s'est juste empressé de me faire payer des impôts dessus », proteste le retraité.

Il ne se fait cependant pas d'illusion sur la suite. Il pense qu'il n'arrivera pas à sauver sa maison : « C'est le pot de terre contre le pot de fer. A terme, je devrais partir. Mais je veux une juste indemnisation », confie Philippe Martinez qui a fait estimer son habitation à 78 000 €.

Mais côté pouvoirs publics, il n'est pour l'instant pas question d'un seul centime d'indemnité. Le maire de Messein indique juste que la communauté de communes est prête à étudier des solutions de relogement pour que personne ne se retrouve « à la rue ».

« Si je n'applique pas la loi, qui va le faire »



Le maire se veut ouvert au dialogue mais la fin des « cabanons » n'est pas négociable

Les propriétaires des « cabanons » du Pâtis des Iles vont être expulsés ? Cette fois, c'est inéluctable ?

Expulsion n'est pas le bon terme. Il s'agit de l'application d'un arrêté préfectoral du 24 juillet 2015 qui dit que les constructions du Pâtis des Iles présentent un double risque. D'une part, un risque sanitaire car les « cabanons » n'ont pas d'assainissement et peuvent donc polluer la nappe phréatique et la

Moselle. D'autre part un risque humain car ils sont dans une zone inondable. En plus, ils n'ont aucune existence légale.

La préfecture va donc expulser leurs occupants ?

Non, ce n'est pas une expulsion au sens juridique du terme. La préfecture me demande de ne plus relouer les terrains l'an prochain. Les conventions actuelles vont donc s'arrêter au 31 décembre et je ne les renouvellerai pas. Les occupants doivent ensuite tout démonter d'ici le 24 juillet 2020. Car en théorie ils ne pouvaient édifier que des cabanons démontables de moins de 20 m²...

Sauf qu'en pratique ils ont bâti des constructions plus grandes et en dur, des sortes de chalets ?

Oui. On va donc essayer de trouver des solutions pour les aider et pour qu'ils n'aient pas à les détruire eux-mêmes. D'autant qu'il y a de l'amiante dans certaines constructions.

Et ceux qui refuseraient de partir ?

La préfecture sera amenée à dresser contre eux des procès-verbaux qui seront transmis au procureur. Et s'il le faut, je pense que la force publique sera réquisitionnée pour les faire partir.

Mais pour eux, c'est un crève-cœur de partir !

J'en suis conscient. La plupart des locataires considèrent le Pâtis des Iles comme leur Côte d'Azur. Ce que je comprends car je suis issu, comme eux, d'un milieu ouvrier où l'on n'a pas les moyens de partir comme on veut en vacances. Leur départ représente aussi un manque à gagner pour la commune. Actuellement la location nous rapporte, en effet, 20 000 € par an. Et c'est monté jusqu'à 50 000 € lorsque cela tournait à plein. Mais il faut revenir à la normalité. Si je n'applique pas la loi, qui va le faire ? Sans oublier que si demain, il y a une inondation et des morts, c'est moi qui prendrais !

Samedi 16 novembre 2019 / Méréville

Le conseil s'oppose à priver les habitants de trésorerie



Le centre des finances publiques menacé de fermeture : le conseil proteste vivement et riposte par une motion.

Le conseil, comme nombre de collectivités et communes s'est insurgé lors de sa dernière séance contre la suppression des trésoreries de Neuves-Maisons et Saint-Nicolas-de-Port, dont la fermeture impactera ses administrés.

Les élus ont manifesté une forte opposition à la réorganisation programmée de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) en décidant de saisir l'association des maires de France, d'approuver et de relayer une motion à la communauté de communes afin de faire connaître sa position sur ce dossier. Le texte, approuvé à l'unanimité par les élus, demande au gouvernement et aux autorités de la DGFiP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité et non son démantèlement.

Les élus ont été unanimes à considérer la réforme envisagée comme un nouveau désengagement de l'État et une nouvelle atteinte au service public méconnaissent le rôle du percepteur de proximité dans la collecte des impôts.

Car dans le cadre de la restructuration envisagée pour les services déconcentrés du ministère, 17 trésoreries vont être supprimées, dont celle de Neuves-Maisons. Une fois les fermetures effectives au 1^{er} janvier 2022 (ou 2023), les habitants seront contraints de se rendre à la perception de Vandoeuvre, ce qui s'avère pénalisant pour la population qui ne pourra plus régler ses impôts sur place.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un fort repli de la DGFIP. Dans les communes où des services étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE), ils seraient remplacés par une « maison France service ».

Les élus locaux estiment que cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale. « La plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet. »

À suivre.

Dimanche 17 novembre 2019 / Méréville

La barrière sera réinstallée route de Pont-Saint-Vincent

Après que le conseil s'est insurgé lors de sa dernière séance contre la suppression des trésoreries de Neuves-Maisons et Saint-Nicolas-de-Port (notre édition du samedi 16 novembre), les élus ont pris les décisions suivantes :

Coupes de bois. L'ONF s'occupe de la coupe des arbres qui seront ensuite débités en 1 mètre puis de la livraison. Les prix n'ont pas encore été définis. Les inscriptions se feront ultérieurement

Location de salle pour le yoga. L'animateur qui donne des cours de yoga demande un second créneau car la salle ne peut accueillir que 19 personnes et il a plus d'une vingtaine d'élèves. Le conseil après délibération est d'accord, mais la tarification de 50 € par an passera à 100 €.

Aménagement de la barrière route de Pont-Saint-Vincent. Après une multitude de dégradations, la barrière va être changée, avec un fût d'un diamètre de 60 cm et une lisse renforcée. Avec la fouille, le terrassement, la fourniture et la pose d'une nouvelle barrière, les travaux s'élèvent à 1.250 € HT.

Subventions aux associations : pour 2019, Amarelli chorale reçoit 965 €, Amarelli danse, 2.275 €, le Tennis Club, 895 €, le Foyer rural 645 €, ASM Cosmos, 515 €. Le versement d'une subvention exceptionnelle est reconduit, soit 300 € à chaque association. Plus 200 € à Amarelli Chorale pour ses 30 ans et à Amarelli danse pour ses 40 ans, le tout pour les spectacles proposés.

Acquisition du bois Rousselot. Le dossier a de bonnes chances d'aboutir, il est solide et il est en pole position, ont commenté les élus.

Repas des anciens. Le repas aura lieu le 1er février 2020, lieux et heures seront précisés ultérieurement.